

BUDGET PRINCIPAL.

Les résolutions suivantes sont adoptées (*Deux tiers des sommes ci-dessous*):—

XXIX—TRAVAIL.

239	Loi de conciliation et du travail, embrassant publication, impression, reliure et distribution de la <i>Gazette du Travail</i> , indemnité aux correspondants et traitements du secrétaire particulier du ministre.	35,000 00
240	Loi d'enquête sur les conflits industriels.	40,000 00
241	Gages équitables et officiers d'inspection.	17,500 00
242	Administration de la loi de coordination des bureaux de placement.	50,000 00
243	Pour compléter le montant prévu par statut, 8-9 Geo. V, chap. 21, embrassant \$50,000 pour l'établissement et l'entretien de bureaux de placement dans l'Île du Prince-Edouard, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse, nonobstant toute disposition contraire de ladite loi.	200,000 00
244	Administration de la loi concernant la rééducation professionnelle.	25,000 00

XL—TRAVAUX PUBLICS—PERCEPTION DU REVENU.

GLISSOIRES ET ESTACADES, BASSINS DE RADOUB, ÉCLUSES ET BARRAGES—
FRAIS D'EXPLOITATIONS, ETC.

308	{ Glissoirs et estacades. (a)	54,900 00
	{ Bassin de radoub. (b)	69,300 00
	{ Ports et rivières, travaux, etc. (c)	39,300 00
	{ Perception du revenu des travaux publics.	7,000 00

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES.

309	{ Île du Prince-Edouard et terre ferme.	7,000 00
	{ Lignes télégraphiques, terre et sous-mer, dans le bas du Saint-Laurent et les Provinces maritimes, y compris les frais des steamers employés au service des câbles.	202,000 00
	{ Saskatchewan.	61,700 00
	{ Alberta.	89,000 00
	{ Colombie-Britannique—Continent.	66,000 00
	{ Colombie-Britannique—District de l'île de Vancouver.	107,800 00
	{ Réseau du Yukon (Ashcroft-Dawson).	237,000 00
	{ Service télégraphiques et téléphoniques en général.	10,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE.

TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

EDIFICE PUBLIC.

448	Bureau des archives fédérales.	100,000 00
-----	----------------------------------------	------------

PORTS ET RIVIÈRES.

449	{ Esquimalt, C.-B.—Nouvelle cale sèche.	500,000 00
	{ Port-Arthur et Fort-William—Améliorations au havre et à la rivière—Crédit supplémentaire.	200,000 00
	{ Port de Québec—Cale sèche Champlain—Parachèvement.	207,000 00
	{ Port de Québec—Améliorations à la rivière St-Charles.	55,800 00